



Le lundi 19 juin 2017

Association OSONS !
Guichet des associations
40 ter square des Antilles
35400 Saint Malo

Monsieur l'adjoint en charge de la
Promotion des Projets Jeunesse et de
l'Animation
Mairie Place Châteaubriand
35400 Saint-Malo

Objet : Rassemblement sur le domaine public
Concert Jardin de la Louisiane

Monsieur l'adjoint en charge de la Promotion des Projets Jeunesse et de l'Animation

Je prends acte de la copie de votre réponse, au sujet en objet, qui nous est parvenue par courriel ce jour. Notre précédent courrier était semble-t-il d'une rédaction maladroite. Cette maladresse vous a conduit à penser qu'il s'agissait d'une demande d'autorisation et que nous souhaitions inscrire l'événement que nous organisons dans le jardin de la Louisiane dans le cadre de la Fête de la musique. Il nous revient donc d'en préciser l'objet.

En fait, il nous a semblé normal de vous informer de ce rassemblement sur le domaine public, même s'il ne dépend pas des pouvoirs de police du maire, mais de celui de Monsieur le Préfet au titre des articles L211-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure et premier destinataire de notre courrier comme vous l'aurez remarqué. Le même événement s'est déroulé en toute tranquillité le 3 juillet 2016, et nous supposons que Monsieur le Préfet ne trouvera pas de motifs en relation avec l'ordre public pour produire un arrêté s'opposant à notre rassemblement.

Pour ce qui nous concerne nous considérons que notre liberté de nous rassembler sur le domaine public découle de l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme. Cette liberté fondamentale ne peut être entravée, y compris dans le quartier de la Découverte, que du fait de deux conditions, un réel danger de troubles graves et l'inexistence d'un autre moyen efficace pour maintenir l'ordre public.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'adjoint en charge de la Promotion des Projets Jeunesse et de l'Animation, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour OSONS !

Alain Guillard

Co-président